



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

Le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, lors d'une séance qui se tiendra en la salle du Conseil municipal, 2555, rue Dutrisac, le lundi 20 mars 2017 à 19 h 30, statuera sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble suivant :

Lieu de dérogation

Nature

54, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Lot 4 366 081 / Zone C3-302	Autoriser une superficie d'enseigne sur poteau d'un centre commercial de 10,14 m ² en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une superficie maximale de 8 m ² pour un centre commercial d'une superficie de plancher entre 2 001 m ² et 5 000 m ² .
---	---

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande, lors de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2017.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce premier (1^{er}) jour du mois de mars deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca